

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 21 septembre 2021 à 15 h au Portail Pélagie Cormier situé au 1010, Promenade des Anciens à Havre-Saint-Pierre.

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Noël :	préfet;
M. Pierre Cormier :	conseiller, maire de Havre-Saint-Pierre;
M. Léonard Labrie :	conseiller, maire d'Aguanish;
M. Martin Côté :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;
M. Jacques Bernier :	conseiller, maire de Rivière-au-Tonnerre.

SONT PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE :

M. John Pineault :	conseiller, maire de L'Île-d'Anticosti;
M ^{me} Marie-Claude Vigneault :	conseillère, maire de Natashquan;
M ^{me} Josée Brunet :	conseillère, maire de Rivière-Saint-Jean.

EST ABSENT :

M. Martin Beaudin :	conseiller, maire de Longue-Pointe-de-Mingan.
---------------------	--

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M ^{me} Nathalie de Grandpré :	directrice générale et secrétaire-trésorière;
M ^{me} Sara Richard :	directrice de l'aménagement et développement du territoire;
M. Philip Pineault-Jomphe :	directeur du service de développement économique.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Au Portail Pélagie Cormier, la séance est ouverte à 15 h par monsieur Luc Noël. Madame Nathalie de Grandpré fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2021;
4. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT:
 - 4.1 Fonds d'initiative et d'opportunités socio-économiques;
 - 4.2 Développement culturel;
 - 4.3 Centre de la Petite Enfance Picassou;
 - 4.4 Port de Havre-Saint-Pierre;
 - 4.5 Fonds Région et Ruralité Volet 4 – Cadre de vitalisation;
 - 4.6 L'observatoire international des droits de la nature;



175-21

- 4.7 Plan de développement de la zone agricole (PDZA);
- 4.8 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- 5. ADMINISTRATION ET GESTION :
 - 5.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements;
 - 5.2 CISSS Côte-Nord – Conseil d'administration ;
 - 5.3 Agrandissement de la préfecture;
 - 5.4 Ressources humaines;
 - 5.5 Déneigement des entrées des bureaux administratifs de la MRC et du Complexe aquatique de Minganie;
- 6. AFFAIRES NOUVELLES:
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS;
- 8. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

3. RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2021

Attendu que l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 août 2021 préalablement à la présente séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Bernier, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- Que tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture et ratifient et adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 août 2021 tel que soumis.

4. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

4.1 Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques

Dépôt au conseil de la MRC de Minganie, conformément au règlement 113-09-08-18 « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence ».

Liste des projets sélectionnés par le comité du Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques en raison des montants accordés qui sont de moins de 10 000 \$:

Bénéficiaire	Titre du projet	Montant accordé
Amélie Jomphe	Obtention d'une évaluation, de recommandations et d'un rapport préparés par une consultante en biologie spécialisée dans la culture de mollusque afin d'élaborer le plan d'affaires du développement d'une écloserie de couteaux de l'Atlantique en Minganie.	6325,00\$
Vilbon café bar inc.	Projet de marketing lié au lancement de l'entreprise.	5435,49\$
Les Vagues - Loisirs marins inc.	Réalisation d'un plan d'implantation et aménagement du terrain.	2132,50\$
Port de Havre-Saint-Pierre	Réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet d'agrandissement de ses infrastructures portuaires.	7200,00\$
EmYoga inc.	Projet de marketing qui vise à augmenter la visibilité de la jeune entreprise.	1295,65\$

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



9220-4338 Québec inc (Restaurant chez Julie)	Création de contenu vidéo pour promouvoir les attraits principaux de la Minganie et les activités de l'entreprise.	4000,00\$
---	---	-----------

4.2 Développement culturel

4.2.1 Affectation de la somme résiduelle provenant de l'entente de développement culturel

Attendu l'aide financière reçu par la MRC de Minganie dans le cadre du Programme Aide aux initiatives de partenariat du ministère de la Culture et des Communications au montant de 100 000 \$;

Attendu que la MRC de Minganie réalise la confection de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC jusqu'à concurrence d'un montant de 67 500 \$ plus les taxes applicables dans le cadre de ce programme;

Attendu la somme résiduelle dans le cadre de ce programme, laquelle doit être dépensée avant le 31 décembre 2021;

Attendu que la MRC souhaite utiliser la totalité de l'aide financière reçue et ainsi affecter la somme résiduelle pour un projet culturel qui touche l'ensemble des municipalités de la Minganie et qui peut se réaliser avant le 31 décembre 2021;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie affecte la totalité de la somme résiduelle provenant du Programme Aide aux initiatives de partenariat du ministère de la Culture et des Communications suite à la réalisation de l'inventaire du patrimoine bâti pour un projet intitulé «Repaire de Kiltou» destiné aux enfants de 0-7ans en partenariat avec le Réseau Biblio Côte-Nord qui consiste à implanter dans les bibliothèques municipales une zone jeunesse pour encourager la fréquentation des bibliothèques par les familles, encourager le plaisir de la lecture et rendre les livres plus accessibles et attrayants;
- Que la MRC autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°176-21.

Certifié en date du 21 septembre 2021

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

4.2.2 Répertoire du patrimoine culturel du Québec

Attendu que la MRC de Minganie réalise l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC ;

177-21



Attendu que la MRC doit pouvoir avoir accès au système de gestion du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel du Québec et de la plateforme de diffusion du patrimoine, soit le Répertoire du patrimoine culturel du Québec, et ce, afin de pouvoir obtenir les données sur le patrimoine culturel du ministère de la Culture et des Communications;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'entente de service avec le ministère de la Culture et des Communications lui permettant d'avoir un accès gratuit au système de gestion du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel du Québec et à la plateforme de diffusion du patrimoine, soit le Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

4.3 Centre de la Petite Enfance Picassou

Attendu que le Centre de la Petite Enfance Picassou (CPE) éprouve depuis des années des difficultés de recrutement;

Attendu que la situation s'est rapidement détériorée dans la dernière année ;

Attendu que le CPE est au bord de la rupture de service pour certains groupes d'enfants à Havre-Saint-Pierre et à Longue-Pointe-de-Mingan,

Attendu que le personnel en place est à bout de souffle et démissionne;

Attendu que le CPE a multiplié les efforts de recrutement en Minganie;

Attendu que le principal problème de recrutement est le salaire des éducatrices et du personnel du CPE (personnel administratif, cuisine, entretien etc.);

Attendu qu'en région éloignée comme la Minganie, les autres grandes entreprises ont des salaires adaptés à la réalité de la région et/ou offre des primes d'éloignement;

Attendu que le CPE est actuellement obligé d'embaucher des employés sans formation;

Attendu que certains groupes d'enfants n'ont pas d'éducatrice attitrée ce qui crée un problème de stabilité et de sécurité affective chez les enfants;

Attendu que ces situations vont à l'encontre de la mission première du CPE Picassou;

Attendu que le CPE n'a aucun pouvoir sur la rémunération des éducatrices;

Attendu que seul le gouvernement peut améliorer la situation en augmentant les salaires et en offrant une prime d'éloignement aux éducatrices à la hauteur de ce qui se fait dans d'autres ministères ou entreprises pour garder une compétitivité de recrutement au CPE;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**

178-21



Attendu qu'en plus d'être un service essentiel, le CPE Picassou est un outil de vitalisation des municipalités et joue un rôle de premier plan dans l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre alors que nous vivons une pénurie de main-d'œuvre régionale dans tous les secteurs d'activités économiques;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Bernier, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie demande au gouvernement du Québec que le ministère de la Famille augmente les salaires des éducatrices et du personnel des Centres de la Petite Enfance et ajoute des primes d'éloignement aux Centres de la Petite Enfance de région éloignée, afin qu'ils soient concurrentiels avec les autres emplois dans d'autres ministères ou entreprises et ainsi, de leur permettre d'assurer un service durable de qualité pour les enfants.

4.4 Port de Havre-Saint-Pierre

Attendu la demande d'appui du Port de Havre-Saint-Pierre dans le cadre de ses démarches pour l'obtention d'une aide financière auprès de la Société du Plan Nord pour effectuer une opération de dragage d'urgence, afin d'éviter un arrêt des opérations portuaires;

Attendu qu'une accumulation de sédiments autour des installations portuaires nécessite une opération de dragage d'urgence, et ce, afin d'éviter que plusieurs opérations portuaires soient compromises dès la prochaine année, dont les opérations de pêches et l'utilisation de la rampe de mise à l'eau des plaisanciers;

Attendu que le Port de Havre-Saint-Pierre n'a jamais eu à financer une telle opération depuis sa création, puisqu'il a toujours bénéficié de l'appui technique et financier de ses partenaires;

Attendu qu'aucun fonds n'est disponible à la MRC pour ce type de projet;

Attendu que le Port de Havre-Saint-Pierre représente un vecteur d'importance pour le développement économique régional et l'arrêt des opérations portuaires dû à l'impossibilité d'effectuer l'opération de dragage d'urgence signifierait des pertes économiques pour le secteur des pêches, du tourisme et en ce qui a trait aux opérations de Rio Tinto Fer et Titane et ainsi, pour l'ensemble du territoire;

179-21

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie appuie le Port de Havre-Saint-Pierre dans le cadre de ses démarches pour l'obtention d'une aide financière auprès de la Société du Plan Nord et dans le cadre de tout autre programme existant leur permettant d'effectuer une opération de dragage d'urgence pour assurer le maintien des opérations portuaires sur notre territoire.

4.5 Fonds Région et Ruralité Volet 4 – Cadre de vitalisation

Attendu l'entente de vitalisation dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité Volet 4 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Minganie;



180-21

Attendu que conformément à cette entente, la MRC doit adopter un cadre de vitalisation, sur recommandation du comité de vitalisation, avant le 30 septembre 2021, lequel comprend :

- Le territoire de mise en œuvre de l'entente;
- Les axes de vitalisation privilégiés;
- Les types de projets qui seront privilégiés;
- Les critères de sélection des projets;
- Les taux et seuils d'aide applicables;
- Les règles de gouvernance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte le cadre de vitalisation recommandé par le comité de vitalisation tel que soumis.

4.6 L'observatoire international des droits de la nature

Attendu la résolution numéro 025-21 sur la reconnaissance de la personnalité juridique et des droits de la rivière Magpie – Mutehekau Shipu adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 16 février 2021;

Attendu que l'Observatoire international des droits de la nature (l'OIDN) collabore depuis près d'un an au projet de protection de la rivière Magpie et il est un partenaire du projet via une contribution en nature de 20 000 \$/an sur trois ans;

Attendu que l'OIDN possède une expertise en matière de droits de la nature et que cette expertise est bénéfique pour le projet et plusieurs de ses activités prévues;

181-21

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accorde un mandat à l'OIDN pour l'accompagner, par le biais du comité Muteshekau Shipu, dans l'élaboration d'un processus de nomination de «gardiens légaux» dans le cadre de la reconnaissance de la rivière comme personnalité juridique.

4.7 Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Attendu le plan de travail de l'élaboration du PDZA, incluant les divers comités de travail, les composantes du PDZA, ainsi que l'échéancier de travail adopté lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 25 août 2020;

Attendu que selon l'échéancier de travail adopté, la date de dépôt de la version préliminaire du PDZA est le 15 janvier 2022;

Attendu que les élections municipales risquent de retarder le processus de l'élaboration du PDZA;

Attendu que cette extension de délai permettra à toutes les municipalités de se prononcer dans le cadre de l'élaboration du PDZA;

182-21

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Vigneault, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE



183-21

- Que la MRC de Minganie demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation une extension de délai de 4 mois pour le dépôt de la version préliminaire du PDZA, soit le 15 mai 2022.

4.8 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

Attendu qu'en vertu de l'article 3 de l'entente de délégation du PADF conclue avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), les MRC de la région ont désigné la MRC de Manicouagan à titre de responsable de l'administration de ladite entente;

Attendu qu'en vertu de l'article 4.3 de cette entente, la MRC ainsi désignée doit déposer un bilan annuel à la direction régionale du MFFP;

Attendu que chacune des MRC doit approuver au moyen d'une résolution ledit bilan annuel, et ce, conformément à l'article 4.2 de l'entente;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie approuve le rapport annuel 2020-2021 du PADF tel que présenté par la MRC de Manicouagan, lequel sera déposé à la direction régionale du MFFP;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer le rapport pour et au nom de la MRC de Minganie;
- Que copie conforme de la résolution soit transmise à la MRC de Manicouagan.

5. ADMINISTRATION ET GESTION

5.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements

Il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- D'adopter les listes suivantes recommandées par le comité des comptes et gestion de la MRC, soient la liste des comptes à payer «5.1 A », « 5.1 B » et «Ajout au budget 5.1 C - Manitou» ;
- D'affecter les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°184-21.

Certifié en date du 21 septembre 2021

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière



185-21

5.2 CISSS Côte-Nord - Conseil d'administration

Attendu le rôle du conseil d'administration du CISSS Côte-Nord qui est de planifier, coordonner, organiser et offrir à la population de son territoire l'ensemble des services sociaux et de santé et déterminer les mécanismes de coordination des services à la population;

Attendu l'absence de représentativité de la région de la Minganie au sein du conseil d'administration du CISSS Côte-Nord ;

Attendu l'engagement moral pris par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec lors de la fusion vis-à-vis les conseils d'administration locaux de garder une représentativité territoriale lors de la création du conseil d'administration du CISSS Côte-Nord, et ce, même si cet engagement n'est pas reproduit dans la loi ;

Attendu qu'il est impératif qu'il y ait un représentant de notre région pour faire connaître notre réalité et participer aux discussions qui se rapportent aux services de notre population et aux décisions qui concernent notre région;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par madame Marie-Claude Vigneault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie demande au CISSS Côte-Nord de prendre les mesures nécessaires, afin de permettre une représentativité régionale de la Minganie au sein de son conseil d'administration tout en respectant les choix de compétences qui s'appliquent.

5.3 Agrandissement de la préfecture

Attendu que la salle du conseil de la MRC de Minganie est trop petite pour recevoir adéquatement du public lors des séances du conseil, qu'elle est exigüe pour recevoir des intervenants et qu'elle a des problèmes de structures;

Attendu qu'en période de pandémie, aucune salle de la préfecture n'est adéquate pour tenir des rencontres de travail pour les élus ou les employés de la MRC;

Attendu que les bureaux actuels sont remplis à pleine capacité et qu'il n'y a aucun bureau de disponible pour les projets actuels et à venir dans les différents services de la MRC ;

Attendu le besoin de transformer une salle en 2 bureaux distincts permettant d'accueillir 2 nouveaux employés;

Attendu que la MRC a besoin d'organiser efficacement son espace de façon à pouvoir bénéficier de bureaux qui assurent la confidentialité;

Attendu que la préfecture ne possède pas de voûte nécessaire à la conservation du greffe;

Attendu qu'une somme est déjà affectée dans le surplus de la MRC pour l'agrandissement de la préfecture et la mise à niveau de la ventilation;

Attendu l'aide financière offerte à la MRC par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour absorber des dépenses supplémentaires liées à la COVID-19;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**

186-21



Attendu le programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offrant une aide financière pour ce type de projet à la hauteur de 60% des coûts admissibles;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie enclenche le processus pour l'obtention d'une proposition de concept et de budget relative à un agrandissement de la préfecture qui répond aux besoins de la MRC;
- Que la MRC affecte l'aide financière qui lui est offerte par le MAMH pour absorber des dépenses supplémentaires liées à la COVID-19, et ce, pour la réalisation de ce projet et elle en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°186-21.

Certifié en date du 21 septembre 2021.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

5.4 Ressources humaines

5.4.1 Dépôt

Dépôt au conseil de la MRC de Minganie, conformément au règlement 113-09-08-18 « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence », article 4.1 c.

Liste des personnes embauchées :

Camille Bordages, employée permanente à la fonction de préposée à la réception du Complexe aquatique de Minganie, et ce, à compter du 15 septembre 2021 et conformément aux dispositions de la convention collective de la MRC.

5.4.2 Contrat de travail

Attendu l'entente de principe sur les conditions de travail intervenue entre la MRC de Minganie et la directrice générale de la MRC pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2026;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le préfet à signer le contrat de travail de la directrice générale de la MRC donnant effet à la présente résolution dans les termes substantiellement conformes à l'entente de principe;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires reliées au respect de cette entente de principe et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

187-21

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



188-21

189-21

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°187-21.

Certifié en date du 21 septembre 2021.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

5.5 Dénéigement des entrées

Il est proposé par monsieur Pierre Cormier appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement :

- Que la MRC publie un appel d'offres sur le territoire de la MRC de Minganie pour l'octroi d'un contrat de déneigement et de déglacage des entrées des bureaux administratifs de la MRC et du Complexe aquatique de Minganie pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 mars 2022 en contrepartie d'une somme forfaitaire qui sera payable sur une base hebdomadaire;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°188-21.

Certifié en date du 21 septembre 2021.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 15h24.

Le préfet,

**La directrice générale et
secrétaire-trésorière,**

Luc Noël

Nathalie de Grandpré